

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)
À STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (SÉ) ET À
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)**

1. Référence : i) Pièce C-SÉ-AQLPA-0013, page 41

- i) « Nous recommandons à la Régie de l'énergie, dans son appréciation du revenu requis d'Énergir en 2021-2022, de tenir compte du fait que le retour progressif à une forme de travail hybride semble une possibilité réelle dont le budget des charges (et ultimement des investissements) d'Énergir devrait tenir compte.

Le contexte de la relance économique, où les entreprises chercheront à réduire leurs coûts, constitue un environnement idéal au déploiement de ce type d'économie. »

Demande :

- 1.1** Veuillez préciser la nature des ajustements (à la hausse ou à la baisse) qui devraient être faits au revenu requis 2021-2022 d'Énergir en spécifiant les postes budgétaires visés.